

Direction Sports et Jeunesse
Service Piscines-Patinoire
REF. VW-IS/05-01-2022
Suivi : Vincent Wahart
☎ : 02.51.05.42.82

**CONVENTION ENTRE LA ROCHE-SUR-YON AGGLOMERATION
ET L'ASSOCIATION « LE CLUB DE L'AMITIE FERRIEROISE SPORT ET LOISIRS »**

Tarifification – Accès piscines et patinoire 2023-2024

Entre les soussignés

Entre les soussignés

La Roche-sur-Yon Agglomération (Siret n° 24850058900317) domiciliée à l'Hôtel de Ville et d'Agglomération, Place du Théâtre, BP 829, 85021 La Roche-sur-Yon Cedex, représentée Monsieur David BELY, 7^{ème} Vice-président, dûment habilité en vertu de l'arrêté de délégation n°2023-A-068 du 4 mai 2023,

D'une part,

Et

L'association « Le Club Amitié Ferrière Sport et Loisirs », représentée par Monsieur Jean-Paul BIDAUD, Président – située 92 rue Nationale, Mairie, 85280 LA FERRIERE,

D'autre part,

Il a été convenu ce qui suit :

ARTICLE 1 : OBJET DE LA CONVENTION

La présente convention a pour but de définir les modalités d'accès, à titre payant, par l'association (citée ci-dessus) demeurant sur le territoire de l'agglomération, du Complexe Aquatique et Patinoire, situé impasse des Olympiades à La Roche-sur-Yon, et de la piscine SUD, située au lieu-dit le Pavillon située sur la commune des Rives de l'Yon.

ARTICLE 2 : CONDITIONS D'ACCES ET PERIODE

La Roche-sur-Yon Agglomération octroie la possibilité pour l'ensemble des membres adhérents de l'association signataires de cette convention d'accéder aux équipements sportifs de l'agglomération durant l'ensemble des horaires d'ouverture au public sur présentation d'une carte disposant d'une photo de l'adhérent et/ou de présenter une carte d'identité à l'accueil.

Période de validité de la convention ⇒ du 01 juillet 2023 au 31 mai 2024

ARTICLE 3 – TARIFICATION APPLIQUEE

Conformément à la grille tarifaire applicable au 9 mai 2022, la tarification appliquée à l'entrée des équipements sportifs aux membres de l'association signataire (sous réserve de la présentation obligatoire d'une carte nominative d'adhérent), sera celle accordée aux comités d'entreprises :

PISCINES Complexe Aquatique:

- **Entrée unitaire 4.20 €** (au lieu de 5.50 €), pour la période mentionnée à l'article 2.

PISCINES SUD :

- **Entrée unitaire 3,20 €** (au lieu de 4.60 €), pour la période mentionnée à l'article 2.

PATINOIRE :

- **Entrée unitaire 3,80 €** (au lieu de 4.90 €), pour la période mentionnée à l'article 2.
- **Location d'une paire de patins 3,20 €**

Ce tarif ne pourra pas s'appliquer aux membres de la famille du détenteur de la carte d'adhérent.

Cette tarification spécifique ne pourra pas être accordée lors de manifestations impliquant une tarification exceptionnelle du fait d'intervenants extérieurs ou matériel particulier.

ARTICLE 4 : CONDITIONS DE PRATIQUE DE L'ACTIVITE

Les adhérents de l'association s'engagent à respecter le règlement intérieur des équipements de l'agglomération. Pour les utilisateurs des piscines, seuls les slips de bain et boxers sont autorisés (short et bermuda étant interdits).

Pour les utilisateurs de la patinoire, il est recommandé de se munir de gants.

ARTICLE 5 : FERMETURE D'EQUIPEMENTS

La Roche-sur-Yon Agglomération se réserve le droit, en cas de manifestation sportive ou événement particulier de supprimer toute séance publique dans ce cadre.

Fait à La Roche-sur-Yon, le 20 juillet 2023


David BELY

7^{ème} vice-président
de La Roche-sur-Yon Agglomération



Jean-Paul BIDAUD

Président de l'Association
« Le Club Amitié Ferrière Sport et
Loisirs »
de La Ferrière

